

Comment améliorer la qualité de vie à Rivière-des-Prairies? Enjeux et défis de développement social

Mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique sur la politique de développement social de la Ville de Montréal

présenté par

La Table de développement social de Rivière-des-Prairies

Le 18 janvier 2017

Introduction		3
Partie I – Les enjeux de dévelop	pement social à RDP	4
Diminuer l'incidence de l	la pauvreté	4
1. Les différentes formes	s et les multiples facettes de la pauvreté	4
2. L'importance de la din	nension territoriale ET ses limites	5
3. Un aspect majeur de l'	'incidence de la pauvreté: les préjugés et la discrimination	5
> Favoriser la sécurité alim	nentaire et la saine alimentation	6
1. L'insécurité alimentair	re en importante progression dans le quartier	6
2. Rivière-des-Prairies: «	champion des déserts alimentaires »	6
> Développer le logement	accessible et de qualité	8
	ment la Ville peut-elle contribuer à diminuer le poids financier des l u?	
2. L'insalubrité: une plaie	e qui pourrit les conditions de vie dans les quartiers	9
Maintenir la sécurité et l	e sentiment de sécurité	10
1. Délinquance et crimin	alité : entre objectivité et subjectivité	10
2. Déplacements actifs: c	comment favoriser la mobilité à pied ou à vélo dans le quartier?	11
> Améliorer le cadre de vie	<u> </u>	11
1. Création de pôles rass	embleurs	11
2. Amélioration des infra	astructures de transport collectif	12
3. Un urbanisme axé sur	la santé	13
Construire le vivre-enser	mble/Réduire le déficit de participation politique et sociale	13
1. Reconnaissance des o	rganismes communautaires	13
2. Soutien de la Ville aux	organismes communautaires	14
Partie II – Principes directeurs, a	approches et conditions de réussite	15
1. Approche territoriale i	intégrée: forces et limites	15
2. Tenir compte de l'ense	emble des acquis et travailler en partenariat	15
3. Transversalité de la po	olitique : une nécessité	16
4. Conditions de réussite	e de la politique	16
Conclusion		17

Introduction

La Table de développement social de Rivière-des-Prairies (TDS RDP) accueille favorablement la politique de développement social de la Ville de Montréal et est heureuse de participer au processus de consultation dans le cadre de son élaboration. La TDS RDP se trouve bien sûr au cœur du développement social du quartier, notamment par des actions collectives et concertées visant l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des Prairivois-es.

La Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies (CDC RDP) est mandataire de la TDS RDP depuis près de 10 ans. La TDS RDP compte parmi les 30 tables de quartier de Montréal. Elle se veut un lieu de parole et de participation citoyenne, qui permet de connaître les besoins de la population locale et de mieux y répondre, dans une optique d'amélioration de la qualité de vie. Elle vise à mobiliser, favoriser les synergies, animer les processus requis, soutenir les acteurs et les actions, et soutenir ce qui se fait déjà à Rivière-des-Prairies en matière de développement social. Des organismes communautaires, institutions, citoyens-nes, élus-es et acteurs privés du quartier participent à ses différentes activités, de façon ponctuelle ou régulière.

La TDS RDP doit composer avec un contexte propre à son territoire et à sa population. À plusieurs égards, Rivière-des-Prairies ressemble à une banlieue; le quartier ne possède pas d'avenue commerciale, ni de ruelle par exemple. Son aménagement est conçu principalement pour des déplacements en voiture. Fort heureusement, de nombreux espaces verts et quelques jardins communautaires embellissent le quartier.

Par ailleurs, on dit que la population de Rivière-des-Prairies est, en moyenne, relativement bien nantie, avec une forte proportion de propriétaires (près de 70% vs 35% pour l'ensemble de Montréal). Le revenu moyen des ménages prairivois dépasse celui de l'ensemble des ménages montréalais et le taux de défavorisation est plus bas que la moyenne montréalaise. Cependant, les statistiques sont parfois trompeuses; la pauvreté existe bel et bien à Rivière-des-Prairies, et est concentrée dans des secteurs spécifiques du quartier. Cette situation sera détaillée plus loin.

D'importantes communautés culturelles habitent à Rivière-des-Prairies. En effet, plus du tiers de la population prairivoise est issue de l'immigration et provient principalement d'Italie et d'Haïti. Cela résulte en de beaux échanges interculturels mais aussi en de nombreux défis d'inclusion et de mixité.

Ce mémoire est déposé comme un porte-voix des enjeux particuliers de Rivière-des-Prairies en matière de développement social. La place donnée aux quartiers dans la politique réjouit la TDS RDP, bien que cette place puisse être encore plus affirmée par la reconnaissance sans équivoque de ces milieux de vie, de ces lieux privilégiés d'appartenance, de participation citoyenne et de cohésion sociale. Les délais serrés de la consultation obligent cependant les concertations telles que la TDS RDP à accomplir un travail moins approfondi que souhaité, notamment au niveau de la consultation des participants-es de la TDS RDP.

Partie I – Les enjeux de développement social à RDP

Les douze enjeux montréalais formulés dans le cahier de consultation font écho à ce que la TDS RDP et ses participants-es constatent sur le terrain. Néanmoins, sept des douze enjeux sont ciblés dans ce mémoire, puisqu'ils illustrent encore plus spécifiquement les défis que rencontre la communauté (individus, groupes et/ou organisations) de Rivière-des-Prairies, et conséquemment, constituent en majeure partie les axes et pistes de réflexion et d'action de la TDS RDP et des autres concertations et acteurs du développement social du quartier.

Ces enjeux sont expliqués ici, en leur donnant une couleur locale; dans certains cas, des pistes d'intervention explorées ou mises de l'avant par la communauté prairivoise (ou autres) sont présentées. De plus, les leviers au niveau des compétences municipales seront mis de l'avant, tout en saluant l'apparente volonté de la Ville d'être partenaire pour l'ensemble des enjeux de développement social, dont les impacts, après tout, se vivent dans nos quartiers.

Diminuer l'incidence de la pauvreté

D'entrée de jeu, il est nécessaire de préciser que, selon l'expérience de la TDS RDP, cet enjeu représente la pierre angulaire du développement social. En effet, la volonté de diminuer l'incidence de la pauvreté devrait être au centre de toute politique et/ou plan d'action en développement social. Rappelons que le but d'une table de quartier, dont la TDS RDP, est de faire reculer la pauvreté et d'en réduire les impacts sur un territoire donné. En améliorant la qualité et les conditions de vie de la population, les tables de quartier gardent toujours en tête les réalités spécifiques des personnes les plus vulnérables, que l'on pense à l'insalubrité de trop de logements montréalais ou à l'insécurité alimentaire en progression. De même, lorsqu'une table de quartier œuvre en faveur du transport actif et collectif, par exemple, c'est toute la population du territoire qui en profite, et en particulier les personnes en situation de pauvreté, qui sont plus dépendantes de ces modes de déplacement.

En ce sens, tout ce qui sera décliné dans ce mémoire découle directement de l'objectif ultime de lutter contre la pauvreté et d'en diminuer les incidences chez les gens; il doit être compris et analysé comme tel.

Par ailleurs, il est important de rappeler et souligner certains aspects liés à la pauvreté qui ne devront pas être oubliés lors de l'élaboration de la politique.

1. Les différentes formes et les multiples facettes de la pauvreté

À la pauvreté économique, peuvent s'ajouter d'autres facteurs :

"La pauvreté économique est reliée à d'autres phénomènes qui sont à la fois causes et conséquences. Le manque d'argent a des répercussions sur plusieurs aspects de la vie des individus et des familles. Les personnes et les familles à faible revenu sont souvent en moins bonne santé, ont fréquemment un accès plus restreint à de nombreux biens (comme l'habitation) et services, à l'éducation, et à des possibilités d'emplois intéressantes." (Un portrait de la pauvreté sur le territoire de Centraide du Grand Montréal, p.35. Groupe de travail sur la pauvreté à Montréal (Centraide / Centre Léa-Roback), décembre 2007).

De plus, la pauvreté n'est pas l'apanage d'un groupe social bien défini et catégorisé; elle peut être vécue par chacun-e d'entre nous, que l'on soit en emploi, scolarisé, intégré à la communauté, etc. D'où l'importance de traiter de cette problématique de façon globale et intégrée, en intervenant sur les conditions de vie de l'ensemble de la population, dont les plus « vulnérables », mais non pas exclusivement sur eux.

2. L'importance de la dimension territoriale et ses limites

Dans le cahier de consultation, on peut remarquer qu'une attention particulière est portée à la dimension territoriale et aux réductions de disparités entre quartiers / arrondissements, ce qui nous semble juste et nécessaire. Néanmoins, les différentes statistiques utilisées pour faire des portraits de la situation de la pauvreté montréalaise doivent être utilisées et analysées avec précaution. D'une part, ce n'est pas seulement les quartiers traditionnellement dits « vulnérables » qui sont touchés par les multiples facettes de la pauvreté. D'autre part, les statistiques présentant des moyennes s'avèrent souvent trompeuses et portent ombrage à certains phénomènes, dont la grande disparité entre les riches et les pauvres au sein d'un quartier donné et certaines zones de pauvreté au sein même d'un quartier ou arrondissement dit « non pauvre ».

C'est notamment le cas à Rivière-des-Prairies, où le taux de faible revenu est nettement inférieur à la moyenne montréalaise (17% à RDP, contre 25% à Montréal), mais où la pauvreté existe bel et bien et « se concentre dans certaines enclaves où les indicateurs de défavorisation sont particulièrement élevés » (Centraide du Grand Montréal). Dans le secteur Ouest de Rivière-des-Prairies, par exemple, 69 % de la population était considérée dans une situation de défavorisation matérielle en 2006 (Regard sur la défavorisation à Montréal, p.5). Le taux global de faible revenu dans le quartier ne permet donc pas de saisir cette réalité qui s'exprime de façon beaucoup plus marquée dans certains secteurs.

3. Un aspect majeur de l'incidence de la pauvreté: les préjugés et la discrimination

Puisqu'elle est très préoccupée par la question, la TDS RDP a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en janvier 2016. Afin d'en inspirer le contenu et aussi de préparer une assemblée publique avec le député provincial, un café urbain a été organisé. C'est à ce moment que plusieurs témoignages ont confirmé ce que les intervenants-es sur le terrain savaient déjà : « l'aspect le plus difficile à gérer pour les personnes vivant dans la pauvreté est sans contredit le regard qui est porté sur soi ».

En effet, un <u>sondage de la Commission des droits de la personnes et des droits de la jeunesse</u>, paru en janvier 2016, démontre que « la condition sociale est le motif le plus susceptible d'entraîner une forme ou une autre de discrimination ». Dans ses interventions auprès des personnes en situation de pauvreté, la Ville se doit d'être sensible à cette réalité et d'offrir un accueil et des services exempts de préjugés et respectueux de la dignité.

> Favoriser la sécurité alimentaire et la saine alimentation

1. L'insécurité alimentaire en importante progression dans le quartier

Une des plus tristes conséquences de la pauvreté réside à craindre et/ou à confronter des obstacles concrets à se procurer des aliments sécuritaires et appropriés sur le plan nutritionnel, et ce de manière socialement acceptable. C'est ce qu'on appelle aussi "insécurité alimentaire". Le fait de ne pas savoir, au jour le jour, si on va pouvoir manger de façon convenable et nourrir ses enfants est une source majeure de stress et de problèmes de santé physique et mentale.

Le <u>Bilan Faim Québec 2016</u>, produit par les Banques alimentaires du Québec, constate une augmentation de 5% des demandes d'aides alimentaires d'urgence comblées à chaque mois. Trop de gens ont des revenus insuffisants au coût de la vie, qu'ils soient prestataires de l'aide sociale (61%), de pensions de vieillesse ou d'invalidité (11%) ou encore qu'ils aient un revenu d'emploi (11%).

Les résidents-es de Rivière-des-Prairies ne sont malheureusement pas à l'abri de l'insécurité alimentaire et semblent de plus en plus nombreux à y être confrontés. À titre d'illustration de ce grave problème, cette année, les inscriptions au Magasin-partage de Noël - une épicerie solidaire où les personnes inscrites peuvent acheter des denrées alimentaires et autres produits à une fraction du prix - ont été complétées en seulement deux heures et des dizaines de personnes ont dû être refusées, faute de places. Selon la coordonnatrice du Magasin-partage, qui en était à sa 12^e édition en décembre 2016, c'est la première fois qu'on voit autant de monde, aussi rapidement. Il s'agit d'un bien <u>triste record pour le Magasin-partage de RDP.</u>

La Ville a un rôle à jouer pour ralentir ce phénomène, notamment par son soutien aux organismes communautaires qui luttent contre la pauvreté. Par ailleurs, bien plus que le dépannage alimentaire - quoique nécessaire pour assurer aux personnes et familles à faible revenu de quoi manger- il est primordial d'agir en amont à cette problématique.

2. Rivière-des-Prairies: « champion des déserts alimentaires »

La sécurité alimentaire implique que « toute une population ait accès, en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable aux points de vue social et culturel, que les individus aient un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils aient accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés » (cité par <u>Direction de santé publique</u> Mauricie et Centre-du-Québec, 2009). Cette définition inclut donc l'accès économique et physique à des aliments sains, ainsi que l'accès à l'information et au développement de compétences culinaires, entre autres. La saine alimentation est ainsi intrinsèquement liée à la sécurité alimentaire. De plus, la dignité et l'acceptabilité aux points de vue social et culturel sont des aspects importants de la sécurité alimentaire, qui sous-entendent que les conditions de production et de distribution doivent être prises en considération.

Il existe des déterminants individuels (revenu, niveau de scolarité, taille du ménage, etc.) et des déterminants collectifs pour l'atteinte de la sécurité alimentaire dans l'ensemble de la population d'un quartier. Plusieurs facteurs de l'environnement physique, et qui relèvent des compétences municipales, affectent la sécurité alimentaire: transport en commun près des services, aménagement des villes, proximité des producteurs locaux, présence et distance des marchés d'alimentation, par exemple.

Rivière-des-Prairies est d'ailleurs qualifié de « champion des déserts alimentaires », puisque l'accès à des aliments nutritifs à distance de marche y est en général faible ou inexistant, en particulier pour les personnes vivant sous le seuil de faible revenu. À Rivière-des-Prairies, ce sont 75% de cette population vulnérable qui a un accès nul ou négligeable à des fruits et légumes frais dans un rayon de 500 mètres de leur domicile (Étude sur l'accès à des aliments santé à Montréal, Regard sur le territoire du CSSS de la Pointe-de-l'Île).

En plus du Magasin-partage - qui offre du dépannage à la rentrée scolaire et à la période des Fêtes et qui est largement soutenu par le milieu - deux projets ont émergé de la TDS RDP dans le but de répondre à la problématique spécifique de désert alimentaire du quartier: les *Jardins Skawanoti* et *L'échoppe de Gaïa*.

Les Jardins Skawanoti - un projet de maraîchage urbain - se sont implantés en 2013 sur le campus du CÉGEP Marie-Victorin, qui a accepté de prêter une partie de son terrain pour la réalisation du projet. Afin de consolider ces jardins collectifs, un groupe de soutien issu de la TDS RDP étudie les possibilités quant au développement à court ou moyen terme d'un autre site avec, autant que possible, le soutien de partenaires institutionnels et publics. Ces partenariats et soutiens sont indispensables pour la pérennité de ce type de projet.

De même, notre projet de fruiterie communautaire et bistro social *L'échoppe de Gaïa* pourrait devenir un levier important pour améliorer la sécurité alimentaire et répondre, en partie, à la problématique des déserts alimentaires à Rivière-des-Prairies. L'entreprise d'économie sociale rencontre cependant de nombreux défis et tarde à démarrer, faute de soutien financier suffisant.

La TDS RDP est grandement préoccupée par la sécurité alimentaire. Cet enjeu doit occuper une place importante de la politique de développement social de la Ville de Montréal, qui doit renforcer son travail sur l'accès à l'alimentation. La sécurité alimentaire doit toutefois s'inscrire dans un contexte plus large, puisqu'elle dépend grandement d'autres facteurs, dont l'accès à un logement abordable, la proximité des commerces, l'agriculture urbaine, comme alternative au dépannage, et la mobilité de la population.

> Développer le logement accessible et de qualité

1. <u>Logement social: comment la Ville peut-elle contribuer à diminuer le poids financier des loyers pour les ménages à faible revenu?</u>

Le droit à un logement convenable est depuis longtemps reconnu, car il fait partie intégrante des conditions de vie décentes. Certes, Rivière-des-Prairies n'est pas le quartier où se trouve la plus forte proportion de locataires, qui ne représentent environ que le tiers des ménages. Néanmoins, près de la moitié (46%) des ménages locataires montréalais vivent sous le seuil de la pauvreté, et ils sont de plus en plus nombreux à consacrer 30%, 50%, voire 80% de leur revenu au loyer, ce qui nuit à la réponse aux autres besoins de base (se nourrir, se vêtir, se soigner).

En ce sens, la TDS RDP est très fière d'avoir contribué à la mise sur pied de la coopérative d'habitation *Courant du quartier*, qui a été construite sur un terrain cédé par la Ville. Cette expérience a permis de constater de manière très concrète que le nombre de logements subventionnés par le programme *Accès-Logis* ne suffit pas à répondre à la demande, en particulier pour les familles nombreuses. Le nombre de logements à trois chambres et plus est nettement insuffisant à Montréal. En effet, bon nombre de citoyens-nes qui cherchaient désespérément un appartement abordable et assez vaste pour loger leur famille ont interpellé la CDC RDP, mandataire de la TDS RDP.

Par ailleurs, s'il existe d'autres projets en logement social (coop et OBNL) ainsi que des habitations à loyer modique (HLM) à Rivière-des-Prairies, les gens doivent s'armer de patience pour enfin y loger. En effet, selon l'Office Municipal d'Habitation de Montréal, 25 000 ménages sont sur une liste d'attente pour un HLM. Pendant ce temps, la spéculation immobilière et la dépendance des municipalités aux taxes foncières contribuent à la hausse des loyers sur le marché privé et diminuent d'autant l'accès au logement abordable. La Ville a pourtant des moyens (réglementation, zonage, congé de taxes, etc) pour orienter le marché privé. D'une part, on pourrait ainsi convaincre plus de familles de la classe moyenne de demeurer en Ville et, d'autre part, on pourrait permettre à d'autres, moins nanties, d'améliorer leur sort en augmentant le nombre d'unités en logement social.

Un grand levier pour la Ville se trouve dans la réserve et l'achat de terrains et de bâtiments vacants. En ce sens, la TDS RDP appuie la <u>campagne du FRAPRU</u> afin d'être en mesure de construire 22 500 logements sociaux au cours des cinq prochaines années. De plus, la TDS RDP demande à ce que les projets en cours dans le quartier puissent enfin être mis sur pied, avec la collaboration des administrations locales.

2. L'insalubrité: une plaie qui pourrit les conditions de vie dans les guartiers

L'insalubrité des logements persiste à Montréal, et ce dans tous les quartiers, y compris à Rivière-des-Prairies. En effet, le "Règlement municipal sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements" de la Ville de Montréal pourrait être un outil efficace de lutte à l'insalubrité. Malheureusement, il est peu appliqué et, lorsqu'il l'est, cela varie d'un arrondissement à l'autre. Les comités logement de Montréal, dont Infologis de l'Est-de-l'Île de Montréal, dénoncent depuis longtemps cette situation déplorable.

Dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, par exemple, il y a eu 78 requêtes en vertu du règlement, 19 avis de non-conformité et aucun constat d'infraction en 2014 (source : Infologis de l'Est-de-l'Île de Montréal, via une demande d'accès à l'information). De plus, selon le règlement, la Ville a le pouvoir de faire les travaux en lieu et place du propriétaire; elle a aussi le pouvoir de condamner un logement et de relocaliser les locataires; cependant, ces possibilités sont très peu souvent mises en pratique.

Pourtant, la santé de personnes vulnérables, notamment d'enfants, est menacée par l'insalubrité sous toutes ses formes. Une <u>étude de la Direction de la santé publique</u>, parue en 2011 et portant sur la santé respiratoire des enfants montréalais, a permis d'estimer que plus du tiers (36%) des logements où vivent des enfants présentent des problèmes d'humidité excessive et de moisissures. Ces problèmes expliquent plusieurs cas d'asthme actif (17%), de rhinite allergique hivernale (14%) et plus du quart (26%) des infections respiratoires. De même, l'étude évalue que des animaux nuisibles (coquerelles ou rongeurs) sont présent dans 10% des domiciles où habitent des enfants.

En général, les locataires de ces logements en piteux état acceptent ces conditions faute d'autres choix. Ils comptent parmi les personnes les plus démunies de notre Ville et osent trop peu souvent porter plainte, par manque d'information ou par peur des représailles. À Rivière-des-Prairies, il est connu du milieu que plusieurs appartements insalubres existent. Il est difficile de documenter la situation, puisque la loi du silence règne dans le secteur concerné. Un comité « insalubrité » a été mis sur pied, via la TDS RDP, afin de se pencher sur cette situation et explorer des pistes de solution. Par contre, force est de constater que la problématique dépasse parfois la capacité d'action des acteurs locaux et communautaires, et que la Ville doit jouer son rôle de leadership.

Au nom de la santé publique et de l'amélioration des conditions de vie de gens en situation de pauvreté, la Ville et les arrondissements doivent augmenter significativement le nombre d'interventions sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements. Le règlement existe; il suffirait de lui donner des dents. C'est primordial pour préserver la santé de nos concitoyens-nes, et aussi pour protéger le parc locatif de Montréal, car un logement en mauvaise condition peut finir par en « contaminer » d'autres et même devoir être démoli.

Maintenir la sécurité et le sentiment de sécurité

Deux aspects de la sécurité et du sentiment de sécurité interpellent le milieu et préoccupent plus spécifiquement à Rivière-des-Prairies, soit la criminalité juvénile et les déplacements actifs.

1. Délinquance et criminalité : entre objectivité et subjectivité

Historiquement, Rivière-des-Prairies a souvent été associé, à tort et à raison, aux enjeux reliés à la « petite criminalité », aux gangs de rues, à la mafia, etc. Bien que la situation se soit globalement améliorée depuis le début des années 2000, <u>le poste de quartier 45 a remarqué en 2016</u> une hausse de la délinquance juvénile dans le quartier: introductions par effraction, vols dans les épiceries et commerces de l'arrondissement, incivilités dans les lieux publics, etc. Ces méfaits doivent être pris au sérieux et démontrent que des défis persistent. À cet effet, plusieurs organisations du territoire, pour la plupart part réunies dans les concertations jeunesse de Rivière-des-Prairies, s'entendent sur l'importance d'afficher une vigie préventive et collective afin de prévenir de nouvelles problématiques de violence et de criminalité plus profondes. Des projets ont notamment vu le jour au printemps dernier à la suite d'une mobilisation des organisations et organismes du quartier afin d'obtenir un soutien financier ponctuel pour des intervenants de rues durant la saison estivale. Ce type d'initiative, reconnue pour son efficacité, ne devrait pas seulement être soutenue ponctuellement et dans les situations d'urgence, mais bien faire partie d'un plan d'action global et intégré de prévention.

De ces problématiques découle inévitablement un sentiment d'insécurité qui peut être vécu par une grande partie de la population du territoire, dont les enfants, les jeunes familles et les aînés. Ce sentiment se construit donc à travers des événements réels et des critères objectifs, mais aussi et souvent à travers des critères plus subjectifs, dont les connaissances des individus, leurs expériences, croyances et valeurs. Ainsi, en matière de lutte à l'insécurité, il apparaît important de prendre en compte non seulement les critères objectifs, tel que le taux de délinquance dans un quartier donné, mais aussi les critères plus subjectifs.

En outre, notons que cette réalité, qu'elle soit objective ou subjective, renforce les préjugés et la discrimination envers certains groupes traditionnellement visés par les problématiques de délinquance et/ou de criminalité. À Rivière-des-Prairies, les jeunes de la communauté haïtienne, entre autres, sont particulièrement touchés par ces préjugés et doivent vivre avec le fardeau constant d'être catégorisés comme « à risque », « dangereux » et « membres de gang de rue ». Des incidents liés au racisme et à l'âgisme se produisent trop souvent dans le quartier, et même les jeunes les plus irréprochables en subissent les contrecoups. D'ailleurs, quelques organismes du quartier travaillent fort pour faire vivre des expériences positives aux jeunes, renforcer leur estime personnelle et contrer la discrimination qu'ils subissent souvent à cause d'une généralisation excessive.

Pour soutenir les efforts et initiatives des organisations du quartier dans la lutte à la délinquance, à la criminalité et à l'insécurité, la TDS RDP croit que la Ville et les arrondissements peuvent et doivent jouer leur rôle de leadership en matière de prévention. Cela aura inévitablement un effet positif sur le « vivre-ensemble » et sur le sentiment de sécurité. Par exemple, le maintien du Poste de quartier 45 à Rivière-des-Prairies – pour lequel la population et les organismes du quartier se sont grandement mobilisés – s'avère essentiel. Le lien de proximité et la connaissance du milieu sont des atouts importants dans les interventions policières.

2. Déplacements actifs: comment favoriser la mobilité à pied ou à vélo dans le quartier?

Rivière-des-Prairies est un vaste quartier, qui s'étend sur près de 15 km, et dont l'aménagement se compare à celui d'une ville de banlieue. Les commerces se trouvent dans des secteurs spécifiques du quartier, peu accessibles autrement qu'en automobile. De grands stationnements encouragent d'ailleurs ce mode de transport et le piéton ou le cycliste qui voudrait s'y aventurer le fait à ses risques et périls, ayant souvent à traverser un boulevard à quatre voies pour s'y rendre. La sécurité est donc une condition incontournable pour augmenter le nombre d'adeptes du transport actif dans un quartier. De plus, si les déplacements à pied ou à vélo se passent dans un environnement convivial, ils deviennent encore plus attrayants. À ce titre, Rivière-des-Prairies possède ses charmes, avec notamment ses nombreux espaces verts, mais a aussi plusieurs défis à relever.

La réduction des gaz à effet de serre est un enjeu incontournable de nos jours et les villes ont un rôle central à jouer dans la diversification de l'accès aux transports et dans le développement d'alternatives à la voiture solo. En ce sens, il devrait y avoir du transport actif dans tous les quartiers, et pour Rivière-des-Prairies, il s'agirait d'un changement radical, puisque selon l'<u>Enquête Origine-Destination 2013</u>, 73% des résidents-es de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles se déplacent en automobile (conducteurs ou passagers). Bien que l'arrondissement ait implanté certaines mesures d'apaisement de la circulation, tel que des saillies de trottoir et des afficheurs de vitesse, il reste beaucoup de travail à faire. Cela prendra une ferme volonté politique pour que les citoyens-nes changent leurs habitudes et aient ainsi un niveau de sécurité optimal pour l'adoption du transport actif.

> Améliorer le cadre de vie

1. Création de pôles rassembleurs

Lorsqu'on parle de transport actif, on parle aussi de services et de commerces de proximité. Pour la moyenne des gens, il y a une limite à la distance que l'on peut parcourir à pied ou à vélo ou au temps que l'on peut prendre en transport en commun pour se déplacer et faire ses courses, aller au travail, aller à l'école, participer à une activité sociale ou de loisir, etc. La création de pôles rassembleurs représente ainsi une bonne piste de solution. L'époque des secteurs résidentiels, sans commerce, ni service, devrait être révolue. Afin de mettre progressivement fin au règne de la voiture, et aussi d'améliorer la convivialité et la sécurité de ses quartiers, la Ville peut par exemple obliger ou encourager le promoteur d'un nouveau développement à y inclure des locaux commerciaux ainsi qu'une école et une garderie; cela crée une vraie vie de quartier. En plus des bénéfices sociaux et environnementaux, cela aura un effet positif sur le développement économique local.

D'ailleurs, un pôle rassembleur manque cruellement à Rivière-des-Prairies. Effectivement, il n'existe pas réellement de lieu où des services de santé, d'éducation ou de garde, de même que des organismes communautaires et/ou des commerces, sont regroupés afin de créer des environnements favorables au « vivre-ensemble », des lieux de rassemblement, de socialisation et d'appartenance.

Un projet de lieu mixte pour Rivière-des-Prairies (centre multifonction incluant une bibliothèque réaménagée, une nouvelle maison de la culture et des espaces communautaires ou de loisirs) est sur la table depuis quelques années par l'arrondissement RDP-PAT, mais tarde à se concrétiser. Cela pourrait répondre, en partie, aux besoins des organismes pour des locaux adéquats et, par le fait même, veiller à maintenir un réseau d'organismes forts.

2. Amélioration des infrastructures de transport collectif

Le réseau montréalais de transport collectif est sous-financé depuis longtemps et les récents investissements de la Ville dans la Société de transport de Montréal (STM) viennent seulement compenser, en partie, les coupures des dernières années. Les politiciens promettent depuis trop longtemps le prolongement de la ligne bleue vers Anjou, tellement qu'il ressemble désormais plus à un voeu pieux qu'à un projet concret.

L'Est de l'Île de Montréal, dont le quartier Rivière-des-Prairies, souffre depuis longtemps de grandes lacunes au niveau du transport collectif. Il n'est pas normal, en 2016, qu'un-e citoyen-ne mette autant de temps et paie aussi cher (même prix pour prendre le train de banlieue qu'à Terrebonne ou Brossard) pour se rendre au centre-ville. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la très grande majorité de la population prairivoise, comme on le disait plus tôt, se déplace en automobile.

« C'est sans compter le fait que le gros des infrastructures de transport a été pensé pour faciliter un accès rapide vers le centre de la métropole », comme l'explique un récent article du journal <u>Le Devoir</u>. La vrai cauchemar pour un usager du transport collectif commence lorsqu'il souhaite se déplacer dans les limites du quartier ou de l'arrondissement. À Rivière-des-Prairies, par exemple, il est souvent plus long de se rendre de son domicile vers l'épicerie en transport en commun (2 ou 3 lignes, fréquence réduite) que d'y aller à pied. Pour ce qui est de se rendre à Pointe-aux-Trembles, le quartier voisin mais le même arrondissement, il faut facilement compter plus d'une heure. Les infrastructures de transport tiennent peu compte de ces réalités et cela peut aussi être un obstacle au développement de l'économie locale.

Il devient urgent de combler le manque de services en transport collectif. Cette situation peut s'avérer un obstacle majeur pour quelqu'un qui voudrait se sortir de la pauvreté, en plus des tarifs qui ne cessent d'augmenter depuis quelques années. Des investissements majeurs en transport en commun sont nécessaires pour répondre aux défis sociaux et environnementaux d'aujourd'hui. Par ailleurs, Madame Chantale Rouleau, mairesse de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, répète souvent qu'elle veut créer des ponts entre les deux quartiers; l'amélioration de la desserte locale serait une excellente avenue en ce sens.

En s'inspirant, notamment, de l'approche de <u>Vivre en ville</u> concernant le développement de collectivités durables, la Ville de Montréal doit prioriser le développement d'infrastructures de transport collectif et aussi convaincre les autres paliers de gouvernement - qui dépensent beaucoup pour le réseau routier - d'y investir. Partout dans le monde, de grandes villes ont investi en faveur du transport collectif et actif et en retirent maintenant les bénéfices. Pourquoi pas Montréal?

3. Un urbanisme axé sur la santé

La Ville centre et les arrondissements disposent de multiples leviers d'intervention afin de rendre plus faciles les choix sains et plus difficiles les choix néfastes à la santé. De plus, leurs compétences s'exercent dans des champs divers qui touchent directement la santé de la population: l'accessibilité et l'offre d'activités physiques, le développement du transport actif, l'aménagement urbain et de proximité ainsi que l'accès à une saine alimentation. Ils sont donc des acteurs de premier plan dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, et par conséquent, dans l'amélioration effective de la santé globale des citoyens-nes.

Il est à souligner que l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles travaille présentement en partenariat avec la communauté locale, les organismes communautaires et le réseau de la santé, entre autres, afin d'adopter une politique sur les saines habitudes de vie. Cette initiative, de même que la démarche collective qui l'anime, est saluée par la grande majorité des acteurs de l'arrondissement, dont ceux de Rivière-des-Prairies. Cette politique devra non seulement se pencher sur l'offre d'activités physiques et de loisirs de l'arrondissement et sur l'amélioration de l'offre alimentaire dans les établissements municipaux; elle devra aussi prendre en compte l'accessibilité physique et financière des activités, revoir sa réglementation en matière d'urbanisme et d'implantation de restauration-rapide, soutenir les initiatives locales afin d'améliorer l'offre et l'accès aux aliments frais (marché solidaire, agriculture urbaine), continuer ses efforts pour favoriser le transport actif et collectif, tenir compte de la diversité ethnoculturelle dans l'arrondissement, etc.

Ainsi, c'est en tenant compte de tous les aspects de l'environnement global (physique, économique, politique et socioculturel) qu'une politique favorisant les saines habitudes de vie aura effectivement un impact sur la santé des individus et de la communauté. Cela doit être considéré comme un investissement durable pour la population, ainsi que pour la Ville centre et les arrondissements eux-mêmes. De cette façon, les inégalités s'atténuent, et tous les citoyens-nes ont la chance d'opter pour un mode de vie sain. Les avantages sont aussi d'ordre social, environnemental et économique. En effet, comme le souligne le Réseau québécois des villes et villages en santé dans sa brochure <u>Prendre soin de notre monde</u>, la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie peut avoir des effets positifs sur la dynamisation de la vie sociale et le développement d'un sentiment d'appartenance et de sécurité, sur l'attraction et la rétention de la main d'œuvre et des entreprises, et sur la protection de l'environnement dans une optique de développement durable.

> Construire le vivre-ensemble/Réduire le déficit de participation politique et sociale

1. Reconnaissance des organismes communautaires

Plusieurs exemples des actions des organismes communautaires du quartier ont été nommés tout au long de ce mémoire. En effet, l'action communautaire autonome s'inscrit dans une optique de transformation sociale. De plus, les organismes communautaires sont nombreux à s'impliquer activement dans les concertations locales, dont la TDS RDP, afin de conjuguer leurs efforts avec les partenaires des autres secteurs (public, institutionnel, privé) dans le développement social du quartier.

De cette manière, notamment, les organismes communautaires jouent un rôle majeur dans la construction du « vivre-ensemble » et dans l'augmentation de la participation politique et sociale. Par exemple, via un comité de la TDS RDP, des organismes ont organisé diverses activités citoyennes telles que des cafés urbains, un débat électoral ou des rencontres avec le député provincial, laissant à chaque fois place à la parole citoyenne. De plus, par le biais des organismes et de leur travail en matière d'éducation populaire notamment, une voix est donnée à ceux et celles qui n'en ont pas. Grâce aux organismes, l'exclusion sociale recule et, par le fait même, la participation augmente.

Le lien est donc clair avec une piste d'intervention de la politique qui est de « veiller à maintenir un réseau d'organismes fort », sous l'orientation « Favoriser la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté ». Pour la Ville, cela signifie en premier lieu la reconnaissance de l'action communautaire autonome et l'adhésion à la politique du gouvernement provincial, intitulée « <u>L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice la citoyenneté et au développement social du Québec</u> ».

2. Soutien de la Ville aux organismes communautaires

Qui plus est, la Ville joue un rôle très concret dans le soutien aux organismes par le prêt de locaux. À Rivière-des-Prairies, le manque d'espace ou les espaces insuffisants pour répondre aux besoins est un problème réel auquel les organismes communautaires sont confrontés. Le projet de lieu multifonctionnel de l'arrondissement se doit de répondre aux besoins réels des groupes en tenant compte de la réalité du terrain (enjeu de confidentialité, convivialité des organismes « milieu de vie », nécessité d'une cuisine pour des activités favorisant la sécurité alimentaire, etc).

Par ailleurs, pour les organismes qui ne pourraient être logés par l'arrondissement, faute d'espace ou à cause de leur réalité spécifique, la taxe sur les immeubles non résidentiels doit être abolie pour les OBNL (organismes à but non-lucratif), tel que le demande une pétition, lancée par deux organismes locaux, qui circule en ce moment. Cette taxe injuste touche 469 organismes à Montréal. Elle constitue une dépense importante de quelques milliers de dollars par organisme chaque année dans un budget déjà restreint. Ce sont des sommes qui ne peuvent être consacrées aux services à la population et dont les personnes parmi les plus vulnérables ne bénéficient pas.

Enfin, considérant que le contrôle et la diffusion de l'information représente un levier important pour la mobilisation des acteurs du milieu et de la population, il est primordial que les organismes aient accès à des modes de diffusion de l'information qui soient facilités par l'implantation de technologies et de ressources adaptés au milieu communautaire. Il est aberrant, par exemple, que le centre communautaire et le centre récréatif de Rivière-des-Prairies n'offrent pas de réseau Wi-Fi à ses occupants et aux nombreuses personnes qui les fréquentent, alors que le réseau est déjà implanté dans certains parcs du quartier. En comparaison à plusieurs régions du Québec ou quartiers montréalais, Rivière-des-Prairies accuse un retard en la matière.

Partie II – Principes directeurs, approches et conditions de réussite

La TDS RDP souhaite exprimer quelques préoccupations quant aux principes directeurs, approches et conditions de réussite de la politique de la Ville de Montréal.

1. Approche territoriale intégrée: forces et limites

Dans un premier temps, à l'instar de la Ville, les tables de quartier travaillent avec l'approche territoriale intégrée pour contribuer très concrètement au développement des communautés. Cette approche suppose donc un développement axé sur le pouvoir d'agir des communautés; elle cible non seulement les individus, mais aussi les groupes et les organisations. Le territoire du quartier, ou parfois un secteur spécifique, constitue la base des mesures de développement social, puisqu'il s'agit d'un lieu de proximité, d'un milieu de vie, où se développent le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale. Il est à noter que l'on ne parle pas d'arrondissements, qui sont des entités administratives et qui réunissent souvent de façon un peu artificielle des quartiers très différents. La vision de la politique parle d'ailleurs de « développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où il fait bon vivre, grandir et travailler ». Il est donc entendu que les solutions « mur à mur » sont exclues, et qu'elles doivent être plutôt ancrées à la base, dans les quartiers.

Par contre, l'approche territoriale intégrée n'est pas une panacée qui répondra à tous les enjeux de développement social. Pour cela, il faut que la Ville se dote des leviers nécessaires pour « exercer pleinement son leadership », et les récentes annonces sur le statut de métropole laissent croire que l'éléphant a accouché d'une souris. La portée de la politique doit être précisée, puisqu'elle n'est pas vraiment claire pour le moment. Les principes directeurs de la politique évoquent l'idée d'agir en subsidiarité et exigent donc de recevoir les compensations pour réaliser des actions locales dans certains champs de compétences provinciales. De même, il est primordial que la Ville consolide le financement lié à l'entente MESS-Ville en matière de lutte à la pauvreté.

2. <u>Tenir compte de l'ensemble des acquis et travailler en partenariat</u>

Dans un second temps, tel que décrit dans les principes directeurs, la Ville doit tenir compte des acquis. La politique de développement social doit s'arrimer aux politiques des arrondissements et aux autres politiques de la Ville, et aussi - surtout - aux initiatives qui sont déjà en cours dans les quartier ou qui en émergent. De même, le travail en partenariat dépasse largement les collaborations entre la Ville centre et les arrondissements ou les villes liées. Il signifie la poursuite et le renforcement d'une collaboration constante avec les tables de quartier et bien sûr des investissements dans l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

3. Transversalité de la politique : une nécessité

Par ailleurs, la Ville doit suivre un autre principe directeur: la transversalité de la politique de développement social. En effet, comme ce mémoire le démontre, le développement social touche un grand éventail d'enjeux et concerne donc autant la STM, par exemple, que les activités culturelles, dont il a été peu question, mais qui ont un impact important sur la qualité de vie de la population. Il faut donc que la politique de développement social s'applique à tous les services de la Ville et intègre les pratiques.

4. Conditions de réussite de la politique

Enfin, cette politique de développement social ne pourra être un succès qu'à certaines conditions. Si sa réalisation est réellement importante, un plan d'action devra en découler et les budgets en développement social de la Ville devront augmenter en conséquence. Il faudra faire reconnaître les spécificités montréalaises par le gouvernement provincial, ce qui implique évidemment le financement adéquat. Et il y a plusieurs autres conditions de réussite qui ont déjà été nommées : travailler en partenariat, prendre appui sur ce qui se fait déjà et ancrer les interventions dans les réalités locales.

Conclusion

Ce mémoire a présenté divers enjeux de développement social, en les appliquant aux réalités du quartier. Rivière-des-Prairies partage plusieurs problématiques avec d'autres communautés et comporte aussi ses particularités locales. Puisque la Ville reconnaît déjà que le développement social se fonde sur les quartiers, pourquoi ne pas miser sur le travail qui se fait déjà dans les tables de quartier, dont la TDS RDP? De cette manière, les actions de la Ville seront ancrées sur le terrain et auront des impacts concrets sur les populations des quartiers.

Le développement social local agit autant sur les individus que sur les collectivités, en augmentant leur pouvoir d'agir et en reconnaissant le potentiel de chaque individu et de sa collectivité. Sa pierre angulaire est la lutte à la pauvreté et l'atténuation de ses effets sur les gens. Cela comporte donc plusieurs enjeux, interdépendants les uns des autres: par exemple, la sécurité alimentaire, qui est influencée par la mobilité, l'aménagement et l'agriculture urbaine, et qui est intrinsèquement liée à l'accès au logement abordable et de qualité. À cet effet, la Ville doit renforcer son travail sur l'accès à l'alimentation, réserver et acheter des terrains et bâtiments vacants pour du logement social et multiplier ses interventions pour lutter contre l'insalubrité.

Mais ce n'est pas tout! L'examen des enjeux de développement social révèle la complexité du monde d'aujourd'hui. Il s'avère donc essentiel de faire preuve d'innovation pour créer des solutions nouvelles à ces problèmes complexes. Plusieurs leviers appartiennent déjà à la Ville, notamment au niveau de ses compétences en matière d'aménagement et de réglementation. La Ville doit aussi aller chercher d'autres leviers et convaincre les paliers de gouvernement supérieurs d'investir dans divers aspects du développement social local (transport, logement, sécurité alimentaire, etc).

La politique de développement social de la Ville de Montréal semble ambitieuse et permet d'espérer de meilleurs lendemains pour tous les Montréalais-es, et en particulier pour ceux et celles qui vivent en situation de précarité. Elle est basée sur d'excellents principes, auxquels il faudra ajouter la transversalité afin que la politique s'applique à tous les services municipaux.

Cependant, pour avoir des impacts réels dans la vie de la population, la politique devra être suivie d'un plan d'action, avec des mesures concrètes et des moyens conséquents. Ainsi, au-delà de ses approches, orientations et pistes d'interventions fort louables, la politique pourrait améliorer le quotidien de milliers de gens, demain et pour longtemps.